

Comité de Liaison Marseillais
des Associations pour le CUS
c/o Planning Familial
13 Bd d'Athènes
13001 Marseille

Marseille, le 7 janvier 1997

Monsieur le Maire,

Cosignataires de la Plateforme ci-jointe les associations membres du Comité de Liaison Marseillais pour le Contrat d'Union Sociale vous sollicitent collectivement pour l'attribution de Certificats de Vie Commune, chaque fois que deux personnes ayant un projet commun de vie en formuleront la demande.

D'ores et déjà, dix Maires des Bouches du Rhône, dont trois maires de secteur de Marseille, acceptent de légaliser la signature de deux personnes vivant ensemble.

Ces certificats sont importants pour deux raisons principales:
* ils ouvrent droit à quelques uns des droits dont bénéficient les couples reconnus par le mariage (dans le travail, le logement ou les transports),
* mais surtout ils manifestent une première reconnaissance des couples nombreux qui se constituent hors de l'institution du mariage (au niveau national, 1,8 millions de couples vivent hors mariage et se trouvent hors le droit, 40% des enfants sont conçus hors mariage, 5 à 10% des personnes font un choix de vie homosexuelle).

Plusieurs personnalités ont exprimé leur accord pour délivrer ces certificats (MM.de Robien, Douste-Blazy, Baudis qui sont Maires de grandes villes).
Plusieurs autres personnalités (Mme Roselyne Bachelot-Naquin, RPR, ou M.Madelin, UDF) ou des partis politiques (la plupart de gauche) ont admis le bien fondé d'une ouverture législative en ce domaine.

Les associations du Comité de Liaison souhaitent appeler leurs adhérents et leurs proches à venir solliciter le 14 février prochain, jour de la Saint Valentin, auprès des services de l'Etat Civil de la Ville de Marseille, des Certificats de Vie Commune. Elles distribueront pour cela les formulaires ci-joint qu'il suffira au fonctionnaire de l'Etat Civil de légaliser en apposant un tampon officiel qui reconnaisse le choix de vie commune formulé par deux personnes.

Dans cette perspective ou à cette occasion, nous espérons une réponse ouverte de votre part.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Comité de Liaison
son secrétariat

Comité de Liaison Marseillais
des Associations pour le CUS
c/o Planning Familial
13 Bd d'Athènes
13001 Marseille

Marseille, le 7 janvier 1997

Associations: AIDES-Provence, Planning Familial,
Centre Evolutif Lilith, Collectif pour le CUCS,
David et Jonathan, Collectif Gai et Lesbien MP,
ACCGLM, SPGP, Boucle Rouge, GIRAST, CODIF, SIS

Chers amis, chères amies,

Nous sommes maintenant une quinzaine d'associations signataires de la Plateforme du Comité de Liaison Marseillais des Associations pour le CUS, grace à ce large soutien, nous espérons pouvoir développer notre action au cours du prochain semestre.

Nous vous demandons de faire signer le plus possible le texte de la petition ci-jointe et de nous retourner ces signatures. Nous avons déjà collecté 385 signatures le 6 janvier, il faut aller beaucoup plus loin.

Le Congrès organisé Samedi 11 janvier, après-midi, par le Collectif pour le Contrat d'Union Civile et Sociale, dans les locaux du Sénat, a permis de constater le mouvement important qui se crée aujourd'hui autour du CUS. Plusieurs partis politiques étaient représentés (PC, PS, MDC, Verts, RPR), ainsi que des associations importantes (UNAF, retraités de l'association Flamboyance, Lesbian & Gay Pride Paris, Elus contre le SIDA). Les représentants présents n'exprimaient pas un soutien total au CUS, mais ils admettaient le principe d'une ouverture au débat sur ce sujet. Dès que nous disposerons des Actes de ces débats nous vous en informerons.

Nous préparons maintenant une action collective sur le Certificat de Vie Commune, pour la Saint Valentin, vendredi 14 février 1997. Nous souhaitons être le plus nombreux possible pour venir solliciter ces Certificats, entre midi et 14h, ce jour là. Le principe que nous retenons est de chercher à ouvrir une brèche, il ne s'agit pas nécessairement que de "vrais" couples viennent demander ces Certificats, mais d'amener une municipalité qui refuse de les accorder à prendre conscience de l'ampleur de la demande. Les couples qui seront formés à cette occasion pourront donc être tout à fait éphémères.

Vous trouverez ci-joint le courrier que nous avons adressé au Maire de Marseille pour lui annoncer cette action et l'amener à se positionner avant cette démarche collective. Vous trouverez aussi le modèle de Certificat que nous distribuons à tous à cette occasion (en l'attente d'un modèle officiel Ville de Marseille) sur lequel il suffira de porter les deux noms et les deux signatures, afin de solliciter leur légalisation par l'officier d'état-civil en fonction ce jour-là.

A très bientôt donc. Avec toutes notre amitié.

Pour le Comité de Liaison